





DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT POITOU-CHARENTES

Subdivision Environnement Industriel et Ressources minérales de la Vienne 1, allée des Anciennes Serres 86280 SAINT-BENOIT ©: 05.49.61.06.44 😑: 05.49.55.38.46

http://www.poitou-charentes.drite.gouv.fr/ Mél: frederic.dechamps@industrie.gouv.fr FD/TG n* 07.654

Affaire suivie par : F. DECHAMPS

Réf:

Le Directeur

Monsieur le Préfet
Préfet de la Vienne
Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau du Cadre de Vie et de l'Environnement
B.P. 589
86021 POITIERS CEDEX

Saint-Benoît, le 6 décembre 2007

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement.

Sarl PAIN - Carrière de Brion.

arrêté de mise en demeure n° 2007-D2/B3-291 du 10/08/2007.

Par arrêté ci-dessus rérérencé, la SARL PAIN a été mise en demeure de remettre en état la carrière de marne sise au lieu-dit "Le Chesne Boutin" à Brion. Cette carrière, exploitée sans autorisation par cette même société alors dûment sanctionnée, n'a en effet connu aucune reprise d'activité depuis la procédure de régularisation qui avait abouti à l'autorisation préfectorale du 30 juin 2003.

Le 4 décembre 2007, l'inspection a pu constater sur place les travaux de remblayage intégral de l'excavation existante réalisés par la société PAIN. En restituant les terrains à leur cote initiale et à leur vocation agricole d'origine, la SARL PAIN est même allé au-delà des conditions de remise en état fixée par son arrêté.

Je vous propose par conséquent de prendre acte de cette remise en état et d'en informer l'exploitant, le maire de la commune et le propriétaire (Monsieur Lucien GUIGNER, domicilié au Bourg - 86160 - BRION), ces derniers devant aussi être informés que votre autorisation n° 2003-D2/B3-168 du 30 juin 2003 est désormais caduque, en application de l'article R 512-38 du code de l'environnement.

P/le Directeur Ingénieur de l'Industrie et des Mines Inspecteur des Installations Classées

. DECHAMPS